



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 9 février 2022
à 14 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2022.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075.
- 51.02** Nomination des membres du comité sur les finances et l'administration, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1222714005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2022.

Il est recommandé,
De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mois de mars pour qu'elle se tienne le mardi 8 mars 2022, à 19 h30.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-02-08 17:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222714005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le calendrier des séances ordinaires a été adopté à la séance du conseil du 7 décembre 2021. Toutefois, le conseil souhaite modifier la date de la séance du mois de mars 2022. Le calendrier actuel prévoit la tenue de la séance le mardi 1er mars. Il est proposé de modifier la date de la séance au mardi 8 mars 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28 328 - D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2022. (1212714020).

DESCRIPTION

Il y a lieu, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), de demander au conseil d'arrondissement d'approuver la modification de la date de la séance ordinaire du mois de mars.

Mardi	11 janvier 2022	19 h 30
Mardi	1 ^{er} février 2022	19 h 30
Mardi	8 mars 2022	19 h 30
Mardi	5 avril 2022	19 h 30
Mardi	3 mai 2022	19 h 30
Mardi	7 juin 2022	19 h 30
Mardi	5 juillet 2022	19 h 30
Mardi	6 septembre 2022	19 h 30
Mardi	4 octobre 2022	19 h 30
Mardi	1 ^{er} novembre 2022	19 h 30
Mardi	6 décembre 2022	19 h 30

JUSTIFICATION

-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-02-08



Dossier # : 1219413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075.

Il est recommandé :

De nommer Monsieur Alain Wilson à la présidence du comité de circulation pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2022.

De nommer les membres citoyens suivants pour un an :

- Monsieur Michel Wilson
- Monsieur Éric Dugas
- Madame Martine Blanchet
- Monsieur Pier-Luc Cauchon

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2022-02-08 18:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219413001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Division aménagement urbain et sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075.

CONTENU

CONTEXTE

Adoption d'un règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 le 1er février 2022.
En vertu de l'article 5, le comité est composé de 7 membres, dont quatre membres citoyens et un conseiller d'arrondissement, nommés par résolution du conseil d'arrondissement, et trois (3) employés d'arrondissement (directeur des travaux publics ou un représentant désigné, coordonnateur de la sécurité publique et le commandant du poste de quartier 3 ou son représentant désigné).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA28 28 037 - Adoption du règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075) - 1212714044.

DESCRIPTION

Le mandat du comité SPCMU est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation, sur des enjeux de sécurité ainsi que sur des enjeux concernant les mesures d'urgence dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande qu'on lui soumet conformément au présent règlement et se réfère au besoin aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente. L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique.
Le comité a comme objectifs principaux la diminution des accidents et l'accroissement de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement tout en tenant compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien.

Le comité étudie toute demande qu'il reçoit du président et du coordonnateur de la sécurité publique et fournit au conseil d'arrondissement, des avis et recommandations afin que le conseil d'arrondissement puisse statuer sur la demande. À cet effet, le président et le coordonnateur de la sécurité publique déterminent les demandes des citoyens qui doivent être analysées par le comité. Par contre, le comité peut, de son propre chef, décider de ne

pas étudier, ou de reporter l'étude d'une demande. Le comité peut également, de son propre chef, décider d'étudier et formuler des avis et recommandations pour un sujet qui n'a pas été présenté par le président du comité.

Selon l'article 6, les mandats du membre du conseil d'arrondissement et des citoyens sont d'une durée d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant, les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau.

La nomination des membres débute rétroactivement au 1er janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'article 23, les 4 membres citoyens reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence aux réunions. Le comité tient 8 rencontres par année civile (art. 11). Un amendement au règlement sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement serait déposé prochainement afin de fixer la rémunération du membre du conseil d'arrondissement agissant à titre de président du comité SPCMU.

Un coût de 3200\$ est à prévoir.

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et

des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel LAFOND
coord.sec.publ. <<arr.ilbiz>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-29

Sylvain PROVENCHER
c/d urb.permis & inspections



Dossier # : 1222714004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du comité sur les finances et l'administration, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

Il est recommandé:

D'approuver, pour la période du 9 février 2022 au 9 février 2023, la nomination des membres suivants au comité sur les finances et l'administration de:

monsieur Stéphane Côté, maire d'arrondissement à titre de président;
monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement, à titre de membre.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-02-08 17:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222714004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du comité sur les finances et l'administration, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

CONTENU**CONTEXTE**

Un nouveau comité sur les finances et l'administration a été créé suite à l'adoption du règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075, à la séance du 1er février 2022. Afin que le comité débute ses travaux, il convient de procéder à la nomination de 2 membres du conseil d'arrondissement, tel que le prévoit l'article 33 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA28 28 037 - Adoption du règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075) - 1212714044.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à nommer 2 membres du conseil d'arrondissement pour siéger au comité sur les finances et l'administration.
Seront également membres de ce comité, le directeur d'arrondissement ainsi que le chef de division des ressources financières et matérielles ou un représentant désigné par la direction d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les membres ne recevront aucune rémunération.

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-02-08